

RESOLUTION SUR L'ENERGIE SOLAIRE AU SAHARA²

La Conférence,

Considérant le développement de l'énergie solaire qui tend à se substituer à l'énergie thermique dont les sources vont tarir,

Considérant les nombreux inconvénients liés à l'énergie atomique,

Considérant que le Sahara est une réserve inépuisable d'énergie solaire,

Considérant que les pays développés initient actuellement des projets de centrales solaires au Sahara de plus en plus puissantes comme source d'énergie alternative,

Considérant que le retard de l'Afrique dans la compétition pour l'accès à l'énergie solaire conduira à un manque de compétitivité du continent qui aura un impact négatif sur son économie,

DECIDE DE :

- i) **DEMANDER** à tous les pays qui ont une partie du Sahara dans leurs territoires de considérer que l'énergie solaire que recèle cette partie de notre continent est un bien précieux qu'il convient de gérer au bénéfice de notre continent ;
- ii) **DEMANDER** à la Commission de faire réaliser des études sur la question de l'énergie solaire par des Experts techniques pour soutenir les efforts de domestication de l'énergie solaire et de faire rapport sur les incidences financières de la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2011, par l'intermédiaire du Conseil exécutif et du Comité des Représentants permanents.

² Réserve émise par l'Algérie

2010

Resolution on Solar Energy in the Sahara

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/356>

Downloaded from African Union Common Repository